



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1323 - Construction de logements sociaux

Aide départementale à la création de logements locatifs sociaux

Rapport n° CP/2015/298

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par la SIBAR dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et du dispositif départemental d'aide à la création de logements locatifs sociaux.

A ce titre, il vous est présenté un dossier relatif à une opération financée en Prêt locatif à usage social (PLUS) de 2 logements en acquisition-amélioration situés 61, rue de Wolschheim à Ergersheim.

Lors de sa réunion du 14 mars 2005, le Conseil Général a décidé de solliciter le préfet du Bas-Rhin, conformément à l'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, afin de conclure, pour une durée de 6 ans renouvelable, une convention avec l'Etat en vue de la délégation de compétence pour « l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement ».

Le 30 janvier 2006, le Président du Conseil Général a signé avec le préfet du Bas-Rhin et le délégué local de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg, avec effet rétroactif au 1er janvier 2006.

Le 1^{er} juin 2012, le Président du Conseil Général a signé avec le préfet du Bas-Rhin et le délégué local de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg pour la période 2012-2017.

Vous trouverez, joint en annexe, le dispositif en vigueur d'intervention du Département.

Il vous est proposé d'approuver l'octroi d'une subvention à la SIBAR d'un montant total de 5 200 € pour la création de 2 logements locatifs sociaux financés en prêt locatif à usage social (PLUS) en acquisition-amélioration, situés 61 rue de Wolschheim à Ergersheim.

Aucun crédit de paiement ne sera mobilisé en 2015 pour cette opération.

Ces subventions émanent à l'AP LOGCONSAP 2015/1 « R 2015 CONSTRUCTION LOGEMENTS AIDES »

Montant de l'AP : 2 400 000,00 €

Montant disponible sur l'AP : 2 400 000,00 €

Crédits proposés : 5 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention à la SIBAR d'un montant de 5 200 € au titre de sa politique volontariste, pour la réalisation de deux logements situés 61, rue de Wolschheim à Ergersheim, financés en PLUS acquisition-amélioration.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention type d'attribution et de réservation de logements sociaux à intervenir entre le Département et la SIBAR.

Elle autorise son président à signer, le moment venu, la convention particulière à intervenir sur cette base entre le Département et la SIBAR.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY